



Mairie de 71600

Vitry En Charollais

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.48.07

mairie.vitryencharollais@wanadoo.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSE PAR LA SOCIETE CHAROLLAIS BIOGAZ
Avis de la mairie de Vitry en Charollais

La mairie de Vitry en Charollais émet un avis défavorable à la demande de permis de construire déposée par la société Charollais Biogaz. Cet avis est motivé par les raisons suivantes :

- Risques olfactifs : voir délibération du CM du 29 mai 2015 prise à l'unanimité
 - o Toutes les mesures susceptibles de réduire les nuisances olfactives ne sont pas prises. En effet, même si le bâtiment de stockage est maintenant fermé, l'aire de stockage des intrants solides en extérieur devant accueillir des céréales et de l'ensilage d'herbe de printemps peut être source de nuisances olfactives.
 - o De même les fumiers stockés dans le bâtiment de stockage devront être chargés sur une trémie d'alimentation pour être acheminés au digesteur. Cette trémie d'acheminement peut, également, être une source de nuisances olfactives.
- Révision de l'arrêté préfectoral N° 2014079-0005 du 20 mars 2014 : voir délibération du 11 septembre 2015 prise à l'unanimité.
 - o Nous réitérons tous les doutes quant à la fiabilité des 2 séries de sondage effectuées. Aujourd'hui la population de Vitry, les anciens salariés de la société Eternit et les élus ont l'intime conviction que cette zone est amiantée. En conséquence, seule une contre-expertise indépendante commanditée par l'administration serait de nature à rendre incontestable les résultats des sondages.

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué